

1. Epreuves

L'association Eco-Run des Cardons organise le dimanche 3 mai 2026 au Grand Parc de Miribel Jonage, la course à pied Eco-Run des Cardons comprenant :

Courses	Catégories FFA	Chrono	Classement	Départ
1 km « Enfants »	Baby Athlé à Benjamins	Non	Non	11h00
5 km	Minimes à Masters	Oui	Oui	9h45
11 km	Cadets à Masters	Oui	Oui	9h30
1 km « Marche »	Cadets à Masters	Oui	Oui	9h45
22 km	Juniors à Masters	Oui	Oui	9h15

Catégories FFA

Catégories FFA	Année de naissance
Baby Athlé	U7 2020 et après
Eveil Athlé	U10 2017 à 2019
Poussins	U12 2015 à 2016
Benjamins	U14 2013 à 2014
Minimes	U16 2011 à 2012
Cadets	U18 2009 à 2010
Juniors	U20 2007 à 2008
Espoirs	U23 2005 à 2006
Seniors	1992 à 2003
Masters	1991 et avant

Le départ et l'arrivée se déroulent sur le même site à proximité de la plage du Fontanil dans l'enceinte du Grand Parc de Miribel Jonage (adresse pour les GPS : allée de la plage 69120 Vaulx-en-Velin) et sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

La course du 5 km est accessible aux personnes porteuses de handicap et aux personnes à mobilité réduite (validé par une association locale et les services de la mairie de Vaulx-en-Velin)

Les épreuves de 5 km, 11 km et 22 km empruntent des routes goudronnées, des sentiers et des chemins, à ce titre les chemins peuvent être boueux en fonction des intempéries.

Une **barrière horaire** est définie pour toutes les courses à 13h00 sur la ligne d'arrivée.

Les coureurs devront emprunter uniquement les parcours officiels balisés par l'organisation.

Des commissaires de courses sont chargés de vérifier la régularité de la course sur l'ensemble du parcours. Tout litige sera réglé par le(s) directeur(s) de course.

Un vélo ouvrira chaque course. Un vélo « serre-file » clôturera chaque course.

Il est interdit de participer avec un animal, et/ou de faire l'épreuve sans dossard, et/ou de se faire accompagner par un V.T.T, un cheval, ou tout autre moyen.

L'équipe d'organisation de l'Eco-Run des Cardons se réserve le droit de mettre en place des jauges sur chacune des courses afin de limiter le nombre de participants et permettre un accueil de qualité.

La course se déroule dans une zone Natura 2000. TOUS les participants s'engagent à ne pas jeter de déchets par terre et utiliser les bacs de tri ou les poubelles mis à disposition. Ils s'engagent également à ne pas détériorer et à respecter l'environnement dans lequel ils participent à la course.

2. Justificatifs

Pour les personnes majeures

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, « Pass' J'aime Courir », Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). Les licences de la Fédération Française de Triathlon (F.F.Tri.) ne sont pas acceptées.
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un QR Code Parcours Prévention Santé, datant de moins de 3 (trois) mois à la date de l'évènement et accessible sur le lien suivant : <https://pps.athle.fr/>.

En complément de cette dernière possibilité, le participant devra se rendre sur le site web dédiée par la Fédération Française d'Athlétisme afin de visualiser des vidéos à des fins de sensibilisation aux risques et aux recommandations liés à la pratique de la course à pied. A l'issue de ce parcours, le participant se verra attribuer un numéro valable 3 mois et qui devra être renseigné lors de son inscription.

Attention : Les détenteurs de licence étrangère (même s'il s'agit d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics) ou des autres licences délivrées par la F.F.A (Santé, Encadrement et Découverte), ou encore les licences de la Fédération Française de Triathlon (FFTri) doivent obligatoirement fournir un QR Code P.P.S remplissant les conditions listées ci-dessus.

Pour les mineurs

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, « Pass' J'aime Courir », Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). Les licences de la Fédération Française de Triathlon (F.F.Tri.) ne sont pas acceptées.
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Le questionnaire est accessible sur le lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>

En complément de cette dernière possibilité, les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les mineurs, en complément du questionnaire médical, l'organisateur demande au responsable légal de lui transmettre une **autorisation parentale avant le départ de la course via la plateforme d'inscription**.

3. Ravitaillements

Des ravitaillements seront mis à votre disposition sur les parcours :

Courses	Position	Boissons ou Nourriture
11 km / 22	Km 5	Boissons uniquement
22 km	KM 10	Boissons / Nourriture
	KM 16	Boissons / Nourriture

Un ravitaillement final sera proposé sur le site d'arrivée à tous les participants de toutes les courses.

Seuls les coureurs ayant un dossard visible auront accès aux ravitaillements.

Des bacs de tri seront mis à votre disposition sur les zones de ravitaillement. Les participants sont invités à les utiliser et à ne pas jeter de déchets par terre.

Il n'y aura pas de gobelets jetables sur les ravitaillements. Chaque participant devra donc être en possession d'un gobelet réutilisable et/ou d'une poche d'eau.

4. Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie ALLIANZ mais ils déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique et en cas de vol.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement par une assurance individuelle « accidents ».

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

En aucun cas, ils ne pourront faire valoir, vis-à-vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités au titre de dommages ou blessures résultant de sa participation à la course.

5. Récompenses

Un cadeau souvenir sera offert aux 900 premiers participants à récupérer leur dossard.

Une récompense sera remise aux « finishers » de TOUTES les courses (y compris la course « enfants » et le 11 km « marche »).

Un trophée et un lot (sous réserves des disponibilités mises à disposition par les partenaires de l'événement) sera remis aux 3 premiers du classement individuel féminin et masculin de chaque course chronométrée.

Il n'y aura pas de classements par catégories.

Seuls les concurrents présents à la remise de prix pourront prétendre aux récompenses.

Les podiums démarreront vers 11h après la course « enfants » mais ces horaires sont susceptibles de varier.

	Féminine(s)	Masculin(s)	Horaire podium
11 km « marche »	3 premières	3 premiers	à partir de 11h00 après la course enfants
5 km	3 premières	3 premiers	
	Premier groupe en nombre de participants Premier groupe en temps		
11 km	3 premières	3 premiers	
	Premier groupe en nombre de participants Premier groupe en temps		
22 km	3 premières	3 premiers	
	Premier groupe en nombre de participants Premier groupe en temps		

Un groupe doit être constitué d'au moins 3 membres.

Un challenge récompensera le groupe comptant le plus de membres sur les parcours chronométrés.

Un autre challenge récompensera le groupe en fonction des temps cumulés des 3 premiers sur les parcours chronométrés.

6. Abandons / Exclusions

En cas d'abandon, tout participant doit OBLIGATOIREMENT se signaler à un membre de l'organisation ou au numéro d'urgence inscrit sur le dossard. A la suite de ce signalement, la puce sera définitivement invalidée.

En cas de non-respect du règlement ou de tricherie avérée et constatée par un commissaire de course, le concurrent est exclu de la compétition et devra restituer immédiatement son dossard et sa puce de chronométrage.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne l'effectuera qu'après avoir restitué son dossard et sa puce de chronométrage. Il le fera sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Les organisations déclinent toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur les parcours après expiration des barrières horaires.

7. Sécurité

La Police du Grand Parc de Miribel Jonage sera présente sur le parcours et sur le site de départ / arrivée.

Les Polices Municipales des communes traversées, le commissariat de Police Nationale et le centre de supervision urbain de Vaulx-en-Velin sont informés du déroulement de la course.

Dans le cadre du plan Vigipirate et conformément aux exigences du Grand Parc de Miribel Jonage, des agents de sécurité seront présents sur le site départ / arrivée et pourront être amenés à contrôler le contenu de vos sacs.

8. Service médical

Les équipes de secours seront présents sur l'événement durant toute sa durée sur le village départ / arrivée et sur un ravitaillement.

Elles seront composées de secouristes de la Croix Blanche de Vaulx-en-Velin et d'un médecin.

Le médecin sera basé sur le site de départ / arrivée.

Les secouristes seront répartis sur le site de départ / arrivée et le ravitaillement le plus éloigné du parcours le plus long (22 km).

Les coureurs blessés ou ayant besoin d'assistance doit se signaler auprès des équipes de secours :

- Se présenter à un membre des équipes de secours
- Appeler le numéro d'urgence indiqué sur le dossard
- Demandant à un autre coureur
- Demandant à un bénévole sur les parcours

Chaque participant constatant un autre concurrent en difficultés doit lui venir en aide et prévenir les secours.

Les équipes de secours sont habilitées à mettre hors course un concurrent en invalidant son dossard (et sa puce de chronométrage). **Le participant se soumettra à la décision des équipes médicales.**

9. Inscriptions

Les inscriptions pour toutes les courses seront ouvertes à partir du 8 décembre 2025 et se feront exclusivement via internet sur le site de l'organisateur <https://www.ecorundescardons.fr> avant le vendredi 1^{er} mai 2026 à 23h59.

Courses	Chronométrage	Tarif jusqu'au 1er mai à 23h59
Course « Enfants »	Non	5 €
5 km	Oui	7 €
11 km « marche »	Oui	14 €
11 km	Oui	14 €
22 km	Oui	25 €

Les inscriptions en groupe seront possibles.

Le paiement se fera exclusivement en ligne jusqu'au 1^{er} mai 2026.

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course.

En cas de modification des jauges imposées par les autorités préfectorales ou autres autorités compétentes, les participants seront sélectionnés dans l'ordre chronologique de leurs inscriptions.

Tout engagement est ferme et définitif, il ne pourra faire l'objet de remboursement pour quelle que cause que ce soit.

Les frais de dossiers sont pris en charge par l'organisation.

Toute attribution de dossard est personnelle, ferme et définitive. Aucun transfert de dossard ne sera autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'événement.

10. Dossards

Les dossards seront distribués :

- Le samedi 2 mai 2026 de 10h à 12h et 14h à 16h au magasin Terre de Running de Décines / Meyzieu situé 10 chemin de Peyssilieu 69330 Meyzieu
- Le dimanche 3 mai 2026 sur le site de départ aux horaires ci-dessous

Courses	Ouverture Zone de retrait des dossards	Fermeture Zone de retrait des dossards
5 km	7h30	9h30
11 km « marche »		9h30
11		9h15
22 km		9h00
Course « Enfants »	9h30	10h45

11. Chronométrage

La société AltiChrono assurera le chronométrage au moyen de puces collées au dos des dossards.

Le dossard devra être placé sur la poitrine ou sur la cuisse et être entièrement lisible durant toute la course et lors de l'arrivée.

Les résultats seront disponibles sur le site du chronométreur et celui de la course dès qu'ils auront été validés.

12. Participation handisport

Seul le parcours du 5 km sera accessible aux personnes porteuses de handicap et aux joëlettes. Les parcours du 11 km, 11 km « marche » et 22 km ne seront pas accessibles en raison du terrain des chemins traversés.

L'organisateur souhaite une inclusion pour tous les participants et les participants porteurs d'un handicap seront inscrits au classement du parcours du 5 km.

Athlètes déficient Visuel :

- L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont indissociables ;
- L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide ;
- Le guide devra être identifié comme tel par une inscription « guide » sur son dossard ou une chasuble de couleur vive et repérable.

Athlète en fauteuil :

- Le port du casque et gants conformément à la réglementation en vigueur est obligatoire ;
- Pour des raisons de passages en dévers ou de risques relatifs à la sécurité, les fauteuils ne peuvent pas être autorisés sur les parcours du 11 et du 22 km.
- Les fauteuils équipés de pédalier relèvent de la Fédération de cyclisme et sont donc interdits.

Joëlettes :

- Elles prendront le départ à l'arrière du départ du 5 km
- Seule la personne de la joëlette devra régler les frais d'engagement de la course du 5 km et une seule puce sera affectée au groupe.
- Le nombre d'accompagnateurs est limité à 6 et sont inscrits à la course de manière classique, avec présentation d'un justificatif médical conforme et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.
- Les accompagnateurs seront dotés de dossards, mais ne seront pas inclus au classement individuel général. Seule la Joëlette figurera au classement.
- La personne de la joëlette devra fournir un certificat médical permettant de valider médicalement parlant qu'il peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologiques de l'épreuve.

Le passager doit s'inscrire sur le site et payer son inscription. Une fois l'inscription validée, ERC crée un groupe et un code de gratuité limité à 6 utilisations et les transmet à l'adresse mail que le passager a fourni lors de son inscription.

13. Signalisation

Les parcours seront balisés par les équipes de l'organisation avec de fanions, des piquets et panneaux.

Les participants doivent respecter le balisage et les indications données par les signaleurs et assistants de parcours. Les participants doivent rester vigilants aux différentes intersections sur les parcours.

Dans tous les cas, les participants doivent se soumettre au respect du code de la route. La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

En aucun cas, l'organisation ne peut être tenue pour responsable du « débalisage sauvage » subit par un tiers avant ou pendant la course.

14. Consignes / Sanitaires / Douches

Des consignes et un parking vélos seront mis gratuitement à la disposition **exclusive** des participants sur le site de départ / arrivée.

Important : la restitution de la consigne et/ou du vélo ne se fera que sur présentation du dossard du participant.

Ces espaces seront sous la surveillance de 2 bénévoles toutefois l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.

Des toilettes seront à disposition à proximité du site de départ / arrivée.

Il n'y aura ni vestiaires, ni douche sur le site de départ / arrivée.

15. Règlement

Tout(e) participant(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et la charte d'engagement du coureur(euse) en annexe et en accepter toutes les clauses sans exception sous peine de disqualification.

16. Modification

L'organisateur se réserve le droit de modifier le contenu de ce règlement notamment concernant les horaires et modalités de départ, les modalités de retrait des dossards, le nombre des ravitaillements.

17. Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, catastrophe naturelle, raison sanitaire, ou tout autre circonstance sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

18. Droit à l'image

Tout(e) coureur(euse) participant à l'Eco-Run des Cardons autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils ou elles pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Des photographes seront présents sur les différents parcours et sur le site de départ/arrivée. Les photos seront mises en libre accès sur les réseaux sociaux.

19. Informatique et liberté

Les informations collectées sont nécessaires à l'inscription du coureur en vue de sa participation à la course. Le responsable légal de cette collecte est « Eco-Run des Cardons ». Sauf accord exprès, les données personnelles collectées ne le sont qu'à des fins d'utilisation en rapport avec la manifestation et ne seront jamais transmises ou revendues à des tiers.

L'association « Eco-Run des Cardons » est la seule à avoir accès et à conserver ces données 5 ans après la dernière participation. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données, un droit à la portabilité et à la limitation du traitement de ces données.

Afin de faire valoir ces droits vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

ecorundescardons@gmail.com.

En cas d'insatisfaction vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.